



Thônex

Dossier du président
Séance du 23 mai 2023

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline
Raiola Laurence

Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra

Messieurs

Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusé(e)s : M. Camuglia Joseph
M. Xavier Ruppen



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Comptes 2022 de la commune
6. Comptes 2022 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la végétalisation du hameau de Fossard
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 140'000.- pour financer la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour financer la création d'une ferme urbaine
11. Propositions du Conseil administratif
12. Questions écrites
13. Propositions individuelles
14. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024



Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée à 20h04 et salue la présence du Conseil administratif. M. Camuglia est excusé.

Le Président indique que le point 14 (renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024) sera abordé à 23h00 au plus tard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

➤ **En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est accepté par 24 oui et 1 abstention.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture de la lettre des élèves de l'école Marcelly adressée à M. le Maire. Les dessins annexés sont distribués et affichés.

Les élèves de l'école Marcelly École Marcelly
10 chemin de Marcelly 1226 Thônex

A l'attention du Maire de
Thônex

M. Bruno Da Silva

Thônex, le 23 mars 2023

Concerne : les poubelles dans notre préau

Monsieur le Maire,

Notre école a organisé un conseil d'école. Là-bas, les délégués de chaque classe partagent les idées de leur classe. Depuis des années, nous travaillons sur le RESPECT entre nous, pour la nature. Nous avons même eu une animation sur la gestion et le tri des déchets.

Au dernier conseil d'école, il a été décidé plusieurs écogestes comme éteindre une lumière sur deux, ne pas laisser couler l'eau. Nous avons aussi retenu l'idée de ne pas jeter les restes de nourriture (goûter et restaurant scolaire) et de garder les chutes des cartons et les feuilles en utilisant les deux côtés.



Nous avons également retenu l'idée des poubelles de tris dans la cour de récréation. Nous voudrions des poubelles pour le PET, l'aluminium et les déchets normaux. Nous voudrions des poubelles avec des couvercles, car le vent et les oiseaux enlèvent les déchets des poubelles.

Nous avons eu l'idée de poubelles en forme de crayon de différentes couleurs et lumineuses. Soyons fous !

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de lire notre lettre. Nous espérons que vous pourrez accepter notre demande. Nous vous souhaitons une bonne journée.

Les élèves de l'école Marcellly

3. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

M. da Silva donne une précision sur le texte qui vient d'être lu et qui lui a été adressé personnellement. Il a eu l'occasion de recevoir la classe dans cette salle du CM et de tenir un petit cours d'éducation citoyenne en leur montrant comment fonctionnait le centre décisionnel d'une commune et en leur expliquant que leur demande était une sorte de pétition. Il remercie M. le Président de transmettre le document pour qu'il soit traité au sein des services communaux.

Présentation de la nouvelle responsable RH

Mme Maëlle Gavillet a commencé son travail en tant que responsable RH depuis le 1^{er} avril 2023. Elle a exercé dans un grand groupe privé, et enseigne encore au sein de la Haute école de gestion, une valeur ajoutée étant donné que la Commune valorise la formation continue.

Sorties d'ainés

Plusieurs sorties ont eu lieu et ont connu un vif succès, parfois même trop étant donné les inscriptions, mais on ne peut que se réjouir que ces activités aient repris. Il reste quelques places pour le séjour en Bavière de juillet.

Festival Schubertiades et Fête du printemps

La 3^e édition de ce festival qui s'est fait une place au niveau régional est de retour la semaine prochaine. Avant cela, la Fête du printemps reprendra ses droits sur l'avenue Tronchet ce weekend même.



Pompiers

La phase pilote d'intégration des compagnies au groupement SIS va s'ouvrir. Il faut savoir que cela fait deux ans que le sujet est discuté non seulement au CM, mais aussi au niveau cantonal. L'ouverture formelle des demandes d'adhésion des compagnies communales au groupement SIS est une phase pilote qui va concerner un petit nombre de communes et qui permettra de peaufiner l'intégration et l'exploitation du groupement. Comme il a été dit à maintes reprises au sein du CM et de la commission Sécurité territoriale, les exécutifs des Trois-Chêne n'ont pas pour l'heure l'intention d'adhérer et attendent de voir comment se développe le groupement, ce qui donnera l'occasion de revenir en commission avec du concret.

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.

M. Uehlinger indique que ses points seront traités dans l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif.

Nomination de lieux selon les personnalités fortes de la commune

Une série de noms de personnalités fortes pour nommer les lieux de Thônex a été complétée avec des noms supplémentaires pour la Voie verte. Cet exercice réalisé par l'historien Christophe Vuilleumier a abouti à la publication d'un livre à 300 exemplaires, « Le passé révélé des chemins de Thônex ». Le CA aura le plaisir de remettre un exemplaire aux CM à l'occasion d'un vernissage lors de la prochaine séance. Tout le monde va ainsi pouvoir trouver une explication du nom d'un chemin, d'un parc ou d'une avenue dans son voisinage proche.

Statistiques police

Le contrôle portait sur Clair-Val, en partant du giratoire (encore non-réalisé) vers Genève, une zone limitée à 50km/h. Sur une semaine de contrôles réalisés au mois d'avril, le dépassement constaté est de 1%, avec 28'718 passages.

Fête du CSSM

Le CM est convié à l'anniversaire des 40 ans du CSSM le 27 août, qui prévoit de nombreuses activités. Le QR code publié dans le Chênois n'a pas été un franc succès puisqu'il ne fonctionne pas, mais les habitants des Trois-Chêne profiteront d'un flyer durant l'été. Il faut rappeler l'importance de cet événement étant donné qu'il s'agit du premier groupement intercommunal du Canton.



Thônex se bouge

18 clubs ont participé à la manifestation vendredi passé, soit un grand succès qui a bénéficié d'une bonne météo. Les améliorations futures sont déjà en cours de réflexion, et de nombreuses personnes ont pu profiter des jeux sportifs.

Thônex Nature

Le festival organisé par le service des espaces publics a eu lieu du 2 au 5 mai et a aussi rencontré un franc succès pour son lancement, ce qui donne de bons espoirs pour que le projet se poursuive l'année prochaine.

4. Rapports des commissions

- **Mme Julie Bersier, Présidente de la commission travaux, bâtiments**

Mme Bersier rapporte que la séance a eu lieu en présence de MM. Uehlinger, Fortuna et Poncioni. Les invités étaient MM. Favre et Courvoisier du bureau Manta-Rosset. En point numéro 1, le procès-verbal a été approuvé par 2 oui et 5 abstentions. Au point 2, la rénovation de l'Auberge communale a été proposée en deux variantes, la première minimaliste et la deuxième plus complète. Cette dernière a été acceptée par 5 voix pour et 2 abstentions. Aucun divers n'a été soulevé.

La séance du 27 avril 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022
2. Projet de rénovation de l'Auberge communale
3. Divers

5. Comptes 2022 de la commune

M. Uehlinger va faire la présentation habituelle et note que la commission des finances a eu l'occasion de se prononcer et que son rapport sera donné.



Thônex finit avec des comptes qui sont positifs, les revenus sont supérieurs à ceux du budget, et les charges aussi, mais les comptes se montrent équilibrés. **M. Uehlinger** remarque que cela n'est pas nécessairement un bon signe, car derrière se cache un artifice comptable qui donne des résultats que l'on peut projeter de la manière affichée à l'écran. Si l'on déduit des CHF 76'000.- de résultat positif les sept millions et demi de réévaluation à la hausse du patrimoine financier et les 4 millions de l'amortissement complémentaire des deux villas à la promenade des Oiseaux, le résultat escompté n'est pas aussi positif que prévu. Au final, les comptes sont inférieurs de CHF 400'000.- à ce que prévoyait le budget. Il faut aussi pondérer la négativité de M. Uehlinger par le fait qu'il y aura des rentrées fiscales supplémentaires apportées par les nouveaux habitants de Clair-Val, Belle-Terre et SPS. Il est cependant notable que l'impôt sur le revenu des personnes physiques 2022 est inférieur à celui de 2021.

Le fromage des investissements est affiché. Dans beaucoup de rubriques, la Commune n'a pas la main mise. Sur les trois pourcents de charges financières, ce n'est pratiquement pas le cas, ni sur l'amortissement ou les charges de personnel. Thônex a un peu plus de main mise sur les parties en vert et en brun, mais cela laisse une liberté de fonctionnement du CM limitée. L'évolution de la capacité du centime additionnel par habitant a légèrement diminué en raison de l'augmentation de la population, mais la tendance reste de CHF 600'000.- à 700'000.- par centime. L'évolution des recettes fiscales entre 2021 et 2022 est affichée. La diminution de l'impôt sur les personnes physiques est un peu compensée par l'augmentation de l'impôt sur les personnes morales. Les autres impôts sont les rachats d'actes de défaut de bien, mais il s'agit de quelques dizaines de milliers francs. La quote-part des revenus est la part de l'impôt fédéral direct, qui a augmenté. La taxe professionnelle est aussi à la hausse, en lien avec l'augmentation de la population. Finalement, l'impôt sur les médailles de chiens connaît une petite hausse.

Tous les crédits supplémentaires votés par le CM se trouvent dans le compte-rendu et s'élèvent à CHF 1'397'000.-. La tendance des investissements bruts fléchit, ce qui signifie que les gros investissements sont passés. Cette tendance va se poursuivre, bien qu'il reste des investissements et des paiements à finir, après quoi il faudra trouver une période pour refaire la trésorerie, amortir et diminuer la dette, sans quoi il faudra trouver des moyens de réorganisation plus difficiles.

M. Uehlinger donne les investissements les plus importants par rubrique.



Parmi les bâtiments publics, on trouve l'extension de la Mairie pour 3,9 millions environ, la réalisation des espaces publics aux Communaux d'Ambilly pour 2,2 millions, les aménagements complémentaires du quartier du Belvédère pour 1 million, et le nouveau bâtiment administratif sis à l'avenue Tronchet 13A pour CHF 765'000.-. Pour les bâtiments scolaires, l'école de Belle-Terre représente presque 6 millions d'investissement, la rénovation des sanitaires à Adrien-Jeandin CHF 800'000.- et la pose de panneaux photovoltaïques à la même école CHF 400'000.-. Dans sports et espaces verts, l'amortissement de la parcelle 7 à 11 de la promenade des Oiseaux s'élève à 4 millions, la réfection du Nautica et la création d'une véranda a coûté 1,4 millions et le Pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly CHF 550'000.-. Au niveau des routes communales, le réaménagement du secteur Mairie, voirie et déchetterie se monte à CHF 885'000.-, le reste représente de petites sommes. Dans l'assainissement des eaux, déchets et aménagement du territoire (moins les Communaux d'Ambilly), le système d'assainissement des eaux pluviales/usées a coûté 1 million et la mise en séparateur du collecteur de la route de Jussy CHF 500'000.-. **M. Uehlinger** affiche ensuite l'insuffisance de financement, qui diminue tout comme les investissements, mais la Commune est encore dans le rouge et le restera une à deux années. Elle est aussi naturellement tributaire des investissements futurs, en espérant qu'il y aura une période pour compenser les déficits d'investissement.

La parole est donnée à M. Calame, pour son rapport de la séance du 4 mai 2023 de la commission des finances sur les comptes de la Commune.

M. Calame ne souhaite pas revenir pas sur les détails de son rapport, juste préciser que ses chiffres sont des différences par rapport au budget, et non les chiffres des rubriques, le but étant d'illustrer les changements les plus importants, arrondis à la centaine de milliers de francs.

Deux remarques sont à souligner, la différence de recettes fiscales estimées par l'administration cantonale pour les personnes physique est de plus de 4 millions à la baisse et, à l'inverse, l'impôt sur les personnes morales est supérieur de 2 millions par rapport au budget. Il faut aussi noter l'économie sur les charges de 1,4 million, ce qui tend à démontrer que l'administration a travaillé de manière efficace. Suite à l'analyse point par point des documents des comptes, les commissaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de la Commune 2022.



Discussion

Mme Alimi a deux demandes par rapport aux comptes, la première étant qu'elle a été interpellée par l'augmentation due à la réévaluation du patrimoine immobilier, qui se base sur la valeur intrinsèque plutôt que sur la valeur de marché. Elle aimerait pouvoir auditionner la personne qui a réévalué le patrimoine pour demander comment elle est arrivée à ce chiffre. Deuxièmement, par rapport au système de contrôle interne, elle demande s'il est possible de présenter la cartographie des risques au CM, qui permet d'évaluer la priorisation que Thônex donne aux projets au niveau budgétaire et organisationnelle.

M. Uehlinger répond que pour la première question, les personnes qui font partie du comité de la Fondation du logement ont bénéficié de la présentation de l'expert responsable de la réévaluation de tout le patrimoine communal. Il faut savoir qu'au niveau de l'Office cantonal du logement, il n'y a pas de théorie juste ou fautive pour cette évaluation et une certaine liberté est donnée. L'ancien expert était effectivement parti sur la notion donnée par Mme Alimi de valeur intrinsèque. Cet expert étant décédé il y a deux ans, un de ses collègues a repris dossier, et a choisi un corolaire différent pour faire les estimations. Ce corolaire a montré que le patrimoine de la Fondation du logement connaît une augmentation de 13 millions, et une diminution de 8,5 millions pour celui de la Commune. En effet, l'expert a estimé que le système utilisé était relativement volatile et pas forcément compréhensible. Il est parti du principe qu'un bâtiment en zone de développement le reste, même s'il sort du contrôle. Cela veut dire que si ce bâtiment sort du contrôle et est rasé et reconstruit, il rentre à nouveau dans un prix contrôlé, il n'y a donc pas de raison que sa somme change entre le moment où il est contrôlé et le moment où il sort du contrôle, parce qu'on peut faire fluctuer les loyers ou qu'il a une valeur de rendement ou commerciale différente parce qu'il n'est plus soumis à des loyers figés. L'expert a déclaré qu'il existe un prix au mètre carré du terrain en zone de développement, un prix de construction du bâtiment et un rendement connu des plans financiers. Il a appliqué cette méthode pour tous les bâtiments. La lisibilité future est ainsi améliorée, un changement du prix du terrain sera facile à réévaluer par exemple. Un cas qui avait interrogé à l'époque était celui des immeubles qui avaient des valeurs très différentes des valeurs d'assurance, qui sont des valeurs de reconstruction.

Avec le nouveau système, tout est mis d'équerre, et il s'avère que tout le monde a trouvé cette façon de faire plus compréhensible et appréciée, ce qui a fait que les comptes ont été validés autant à la Fondation qu'à la commission des finances.



Plusieurs commissaires peuvent faire un compte-rendu de la présentation à la Fondation, la décision de la méthode a été prise en accord avec la fiduciaire qui contrôle les comptes de la Fondation et en consultation avec l'Oclpf, qui maintient que la vision est correcte et répond aux critères d'un modèle comptable. **M. Uehlinger** veut bien refaire venir l'expert, mais il donnera la même présentation qu'à la Fondation.

Pour répondre à la deuxième question de Mme Alimi, de nature politique, **M. Uehlinger** avance qu'il y aura une séance de la commission des finances pour donner les priorités en juin. La gestion des risques se retrouve dans le rapport de la fiduciaire, avec les notes et remarques à lire. C'est la raison que les commissaires verront au point 8 de l'engagement d'une personne qui sera chargée de la gestion et du suivi des risques, car pour le Secrétaire général, il s'agit de quelque chose d'indispensable, qui permettra au CA d'avoir une meilleure visibilité sur le long terme.

Mme Alimi ne souhaite pas être la seule à demander le retour de l'expert. Elle avance en outre que les assurances ne font pas les mêmes valorisations basées sur la valeur intrinsèque.

M. Uehlinger répond qu'il a une bonne notion de ce que veut dire une valeur d'estimation et de reconstruction d'une assurance de par son métier. Cette valeur est souvent plus basse car elle ne tient pas compte du terrain, tandis que l'estimation faite ici tient compte d'une valeur de reconstruction qui est la même que les plans financiers car l'Oclpf valide toutes les factures et donne un loyer en lien avec le coût de construction, auquel est ajouté le prix du terrain. Un des soucis jusqu'à maintenant était que les valeurs de reconstruction divergeaient des valeurs d'assurance, et ce que l'expert a fait est remettre d'équerre et rajouter les autres valeurs qui font partie des plans financiers. Le tout est beaucoup plus lisible et tient compte de la zone de développement.

M. Knörr déclare qu'après avoir pris connaissance des comptes, l'UDC tient à partager sa satisfaction. Il donne lecture de la déclaration de son groupe.

Cela aurait dû être négatif, au final c'est positif. Au budget 2022, un excédent de charge se montant à 2'973'000 Chf et à l'arrivée un excédent de revenu de 75'984 Chf. Nous pouvons nous réjouir, mais avec un arrière-goût d'amertume et sans excès, car n'oublions pas qu'il y a peu encore, à Genève, nous étions sous le joug d'une majorité politique où la flagornerie était érigée en vertu, la paresse une qualité, toutes deux récompensées et encouragées, alors que le labeur quotidien de la classe moyenne, ses aspirations à la justice, l'équité et à la sécurité dénigrées et gausées par une nomenclature qui pour exister se gargarisait de fausses bonnes idées écologiques n'accouchant que de taxes et contraintes.



Mais le vent a tourné, enfin nous l'espérons !

Nous sommes présents à Thônex depuis 2007 et année après année nous avons constaté que Thônex, contrairement à notre république et Canton de... n'est pas un pur-sang dopé aux dettes mais un brave cheval de trait volontaire et gaillard qui trace sa route malgré les obstacles, les coups de chauds, la pluie et le vent en tirant avec courage une charge de plus en plus lourde.

Nous remercions l'ensemble du personnel communal, de l'administration sans qui rien ne serait possible, avec une mention particulière à M. Zeder et les collaborateurs en charge des chiffres, les secrétaires généraux, ancien et nouveau, ainsi que notre Conseil administratif même si parfois il oublie qu'il représente le pouvoir exécutif !

Mme Raiola donne lecture de la déclaration du Centre VL.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous, Le Centre - VL, remercions le Conseil Administratif et le secrétariat Général, par le biais de M. GUEX et M. NIKLAUS.

Mais aussi un tout grand et particulier remerciement à M. ZEDER et à tous les membres du service financier pour la présentation claire et détaillée des comptes de notre commune.

Permettez-nous de relever quelques points importants sur lesquels le Centre - VL voudrait revenir et qui méritent d'être mis en lumière.

- En premier lieu, nous remercions le Conseil administratif et l'administration communale pour les économies bénéfiques de CHF 1,4 millions sur les dépenses.

- Toutefois, les estimations fiscales faites par l'administration cantonale se révèlent erronées de 2.6 millions, au vu des résultats à une année et demie d'intervalle entre le budget et les comptes. Cette différence entre le budget et les comptes reste une incertitude problématique dans la réalisation des budgets futurs et la gestion financière d'une commune.

- Peut-être que les députés présents dans cette salle pourront remonter à leur niveau. Cette problématique récurrente et trouver une solution pour permettre aux communes d'avoir des informations plus détaillées sur les raisons des fluctuations importantes des estimations fiscales par une communication annuelle de la structure des contribuables d'une commune, tout en préservant le sacro-saint secret fiscal.



- Sans ces deux écritures importantes de 4 millions d'amortissement extraordinaire et de 8 millions sur la réévaluation des biens du patrimoine immobilier, la perte sur tes comptes 2022 serait de 1 million supérieure à celle prévue au budget 2022.

Que devrions-nous retenir ? Conséquences de ce qui précèdent :

La diminution des recettes fiscales par rapport à 2021 et à la masse d'investissements très élevée en raison de l'augmentation considérable de la densité de population sur notre commune.

Tout cela requière encore plus de vigilance, afin d'éponger la dette conséquente de notre commune pour les prochaines années.

M. Boux de Casson souhaite seconder la demande de Mme Alimi sur la réévaluation car il s'agit de montants importants. Il lui semble que cela mérite une présentation au CM, ou du moins en commission Travaux et bâtiments. **M. Uehlinger** répond qu'il pense qu'il ne vaut pas la peine de convoquer un CM pour cette présentation, qui devrait plutôt avoir lieu en commission des finances ou des travaux, peut-être les deux réunies. L'expert peut revenir donner la même explication qu'à la Fondation du logement.

Au Président qui demande qui sont les personnes présentes ce soir qui sont à la Fondation du logement, MM. Knörr et Germann lèvent la main et précisent que M. Camuglia, absent ce soir, s'y trouve également.

M. Boux de Casson remercie le CA d'avoir pris note de sa demande. Il donne ensuite lecture de la déclaration du PLR.

La présentation des comptes est régulièrement l'occasion pour les Conseillers municipaux de remercier notre administration pour le travail effectué. Cette fois encore, nous tenons à remercier Messieurs Giroud et Zeder. Avec des comptes de plus en plus importants, la charge de travail ne peut que se densifier. Nous en sommes bien conscients. Merci en particulier pour votre disponibilité et pour la précision de vos commentaires.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Les comptes de notre Commune pour l'année 2022 sont peu attrayants. Les charges sont plus élevées que ce que nous avons prévues.

Mais - et cela a été rappelé par M. Uehlinger - pour vraiment comparer les charges avec le budget, nous devons exclure l'amortissement exceptionnel de 4 millions de francs que nous avons voté en juin 2022. Amortissement qui accompagne notre décision d'aménager un parc au centre de Thônex.



Les dépenses, les sorties d'argent, ont, en fait, souvent été moins importantes que ce que le budget prévoyait. Il y a quelques exceptions :

- la dépense en énergie (électricité, chauffage) - notamment dans les bâtiments scolaires,*
- des travaux spéciaux au niveau de nos écoles - il s'agissait entre autres de la sécurité des enfants - personne ne nous le reprochera.*

Mais plus que les dépenses, c'est surtout la diminution des recettes fiscales qui est préoccupante. Si on exclut la réévaluation nette du patrimoine immobilier, c'est environ 1.9 million de francs de revenus en moins par rapport à notre budget. L'impôt sur les personnes physiques a rapporté considérablement moins que ce qui avait été prévu. Ceci est en grande partie le résultat de prévisions, reçues les années précédentes, trop optimistes.

Que faire après ce constat ? Le Groupe PLR reste confiant dans notre avenir. Si nous continuerons à veiller de près aux finances et à ne pas épuiser les ressources financières de notre Commune, investir reste également une priorité. Investir dans la qualité de vie de nos habitants. Tel ce parc que nous avons voté cette année. Nous devons continuer de nous préoccuper de notre environnement : cela devra passer par l'assainissement des bâtiments communaux pour réduire notre facture énergétique. Végétaliser, arboriser... tout cela a un coût... mais c'est l'essentiel pour l'avenir de nos enfants. Des enfants pour lesquels nous allons construire une nouvelle école.

Avec une dette de 84.5 millions de francs, le défi financier est important. Ne nous le cachons pas. Continuons à prioriser nos investissements. Faisons mieux avec moins : nous devons nous répéter cela dans les prochains mois. Nous devons continuer à agir à la fois dans le court terme des urgences sociales et climatiques et le long terme d'une vision pour notre Commune construite sur un modèle durable. Une commune attractive avec des espaces publics de grande qualité.

Le Groupe PLR votera favorablement les comptes 2022 qui nous sont présentés ce soir.

M. Ventouras donne lecture de la déclaration de l'Alternative.

Le groupe Alternative écologique et sociale remercie avant tout vivement le Secrétaire général actuel et passé, ainsi que M. Zeder, secrétaire général adjoint responsable des finances, et M. Giroud, responsable de la comptabilité, ainsi que tous les collaborateurs pour le travail de préparation de présentation des comptes que nous allons voter ce soir.



La qualité de la présentation des documents remis, ainsi que les réponses fournies aux questions posées en commission des finances ont apporté en grande partie les éclaircissements nécessaires. Nous saluons aussi le travail du Conseiller administratif en charge des finances, M. Uehlinger, ainsi que celui de ses collègues pour le soin qu'ils apportent à la gestion financière de notre Commune.

En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires, nous constatons que les dépassements ont été expliqués et assumés de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires. Concernant les comptes 2021 de la Commune, nous prenons note de ce qui se présente comme un excédent positif de quelques CHF 75'983.-, mais en gardant à l'esprit que cet excédent est le fruit d'un jeu d'écriture comme cela a été expliqué tout à l'heure, et la situation reste malgré tout délicate. Les charges sont montées à plus de 2,9 millions, tandis que les revenus, notamment liés à l'impôt, n'apportent pas tous les revenus escomptés pour avoir une situation qui puisse être équilibrée. Cela signifie que nous devons faire des choix dès le prochain budget, mais aussi que la séance de la commission des finances consacrée à la priorisation des projets d'investissement fin juin aura une importance considérable.

Le groupe Alternative écologique et sociale continuera à être particulièrement attentif à l'élaboration du budget, aux sommes affectées aux prestations à la population, notamment dans les domaines sociaux, culturels et environnementaux pour qu'ils soient autant que possible à la hauteur de l'ère moderne.

Le groupe Alternative écologique et sociale approuve donc les comptes 2022 de la Commune de Thônex.

M. Bickel donne lecture de la délibération.

Délibération

Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité
et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

- vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),



- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au conseil municipal,
- vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention.

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 54'808'963.93 aux charges et de CHF 54'884'947.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 75'983.81.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 28'295'138.38 aux charges et de CHF 4'716'663.02 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 23'578'475.36.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 278'693'785.64.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022, pour un montant total de CHF 1'396'548.75 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. Uehlinger pense qu'il serait judicieux que ce CM décide dans quelle commission il souhaite recevoir l'expert chargé de la réévaluation. **M. Uehlinger** remercie également le personnel administratif dans son entier pour le soutien, les comptes, les présentations et autres aides diverses.



Il a d'ailleurs été rendu conscient par M. Zeder que lors de l'introduction du MCHD (méthode comptable), les communes devront réévaluer leur immobilisation corporelle du patrimoine financier à la juste valeur, ce qui correspond à la valeur de remplacement, donc proche d'une valeur d'assurance. Cette réévaluation doit être faite au 1^{er} janvier 2018 et est définie comme le coût d'acquisition actuel d'un actif similaire, neuf ou d'occasion, déduction faite des éventuelles pertes de valeur. C'est pour cela que la notion de zone de développement laisse la marge de manœuvre entre être dans le contrôle et être sorti du contrôle. Il ne s'agit pas de la valeur du marché, mais bien du montant qu'il serait nécessaire de payer pour remplacer l'actif en tenant compte de son degré d'usure naturelle. Comme la prochaine évaluation se fera dans cinq ans et qu'il s'agit d'une valeur virtuelle, **M. Uehlinger** pense qu'il n'y a pas urgence mais il faudra trouver un moment où la commission choisie aura un ordre du jour assez léger pour inclure la présentation de l'expert.

6. Comptes 2022 de la commune

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger avance qu'il est plus simple pour lui d'expliquer ces comptes que ceux de la Commune, malgré le fait qu'ils soient fortement déficitaires. En effet, le résultat de la Fondation est de 11 millions de déficit, mais on voit que la ligne de la réévaluation effectuée par le même expert affiche une diminution de 13 millions, ce qui in fine revient à des comptes positifs de 2 millions sans la réévaluation. **M. Uehlinger** a également fait inscrire les amortissements dans les comptes de la Fondation. On pourrait croire que les 2 millions pourraient être utilisé pour financer le déficit de la Commune, mais cela n'est pas aussi simple que cela car il y a 1,6 millions d'amortissements dans ces deux millions de bénéfice, la Fondation ne connaît pas une augmentation de trésorerie si importante que prévu. Les comptes de la Fondation ont été validés à l'unanimité, il s'agit effectivement d'une transition par rapport aux estimations, il y a également une transition car des loyers n'ont pas été perçus toute l'année, mais ces explications figurent dans le document remis.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances, pour le rapport de la séance du 4 avril 2023.

M. Calame indique qu'il n'a pas de commentaires supplémentaires à ceux de M. Uehlinger, hormis que les commissaires ont approuvé les comptes de la Fondation à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.



Délibération

Comptes de l'exercice 2022 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2022, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 4 mai 2023,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2022 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la végétalisation du hameau de Fossard

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

M. Kilcher explique que ce sujet a déjà été traité à plusieurs reprises en commissions. Le projet consiste à valoriser un village, une des feuilles de chêne du drapeau thônésien, qui n'est pas beaucoup apparu dans les différents investissements effectués ces sept à huit dernières années, mais qui fait partie de Thônex. À ce titre, et en tant que lieu de passage et de promenade, il peut profiter de l'appui de la Commune pour ses aménagements extérieurs.



Le projet proposé initialement a été profondément revu par l'ensemble des commissaires et le CA espère qu'il reflète au mieux les intérêts et les aspirations que chacune et chacun a apportés.

La parole est donnée à M. Nicolet, président de la commission espaces publics.

M. Nicolet rapporte qu'une commission jumelée des finances et des s'est tenue le 25 avril. Le projet de végétalisation a été voté à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui indique que dans la même commission, les commissaires aux finances ont approuvé la demande de crédit par 3 oui et 3 abstentions.

Discussion

M. Knörr donne lecture d'une déclaration de l'UDC.

Dans la grande mutation qui a transformé notre commune suburbaine en quartier périphérique de l'agglomération annemassienne, il est vrai que les habitants du hameau de Fossard ont été oubliés ! Doivent-ils s'en plaindre.

En comparaison avec certaines urbanisations nouvelles plus au nord de la commune ou fleurissent déjà dans les allées... des flyers suppliant il-s elle-s iel-s inconnu-s-es de ne plus déféquer dans les locaux communs et où beaucoup a été fait pour tenter de gommer le style Ceausescu, reconnaissons que les habitants du hameau de Fossard ont été prétérités.

La perspective de revégétaliser un des rares lieux sauvegardés de notre commune nous enchante. Mais ne versons pas dans nos habituels travers ! Si l'art est affaire de goût, les deniers publics sont affaire de raison ! La raison nous convainc justement de ne pas accepter la partie dite artistique de cette végétalisation dont le montant de 42'400.- Chf est habilement dissimulé dans la rubrique œuvre + aménagement paysager.

Nous ne voterons donc pas pour cet anneau du Mordor.

Mme Munier fait lecture de la déclaration du PLR.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le hameau de Fossard est une partie historique de Thônex dont on parle peu et pourtant c'est un lieu privilégié où se croisent de nombreux promeneurs.



Actuellement, il y a 2 îlots pauvres en végétation et ne répondant plus aux normes, il est donc important de pouvoir s'occuper du Hameau de Fossard, partie de la commune à ne pas négliger. Le projet du Hameau de Fossard prévoit un aménagement des îlots, un massif sous platane et une œuvre artistique intégrée dans un aménagement paysager.

La commission des Espaces Publics a travaillé sur plusieurs avant-projets et s'est décidée d'optimiser le site en fleurissant le Hameau qui jusque-là paraissait un peu triste et oublié depuis longtemps. Pour mémoire, l'œuvre artistique en étain présentée a été imaginée par Mme Charlotte Schaer, originaire de Thônex et plus précisément de Villette, qui souhaite symboliser la place du Hameau par un anneau en forme géométrique simple qui représente la mémoire d'un parcours, la mémoire de l'eau qui coule ou des passants qui traversent le pont.

Sur demande des commissaires et en accord avec l'artiste, cette œuvre sera intégrée sur un socle béton et aura une végétalisation à l'intérieur et sur les pourtours.

Pour conclure, le Conseil administratif a réuni les habitants du hameau qui ont accueilli avec enthousiasme le projet et ont accepté de participer pour la création de l'œuvre.

Le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit qui s'inscrit dans la revalorisation et la végétalisation de la commune.

Une fois que la parole n'est plus demandée, la parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la
végétalisation du hameau de Fossard

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'objectif de la Commune de revaloriser le hameau de Fossard au moyen d'une uniformité de végétalisation ;
- Vu la proposition faite par le service de l'espace public en septembre 2022 d'installer des bacs à fleurs et une œuvre d'art sur le domaine public communal (parcelle 5682 de Thônex) ;



- Vu le projet global établi par le service de l'espace public à la demande de la commission et présenté en février 2023, projet intégrant une œuvre d'art dans un aménagement paysager et un massif supplémentaire sous le platane ;
- Vu les coûts induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 42'400.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts annuels d'exploitation et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu le descriptif des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 25 avril 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 265'000.- destiné à l'installation de bacs à fleurs et d'une œuvre d'art dans un aménagement paysager sur le domaine public communal (parcelle 5682 de Thônex), afin revaloriser le hameau de Fossard au moyen d'une uniformité de végétalisation.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 265'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 615.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2025.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 140'000.- pour financer la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans

Le Président donne la parole à M. da Silva, Maire et Conseiller administratif délégué à la cohésion sociale.



M. da Silva rappelle que le sujet est passé dans deux commissions, où il a été accepté à l'unanimité. Il s'agit d'une opportunité que la Commune peut et devrait saisir pour investir le quartier de Graveson, qui ne dispose pas d'équipements publics. Il est d'ailleurs référencé année après année dans tous les rapports des inégalités CATI-GE comme étant prioritaire. Il existe donc un devoir des autorités à agir, et ce local serait une base arrière à partir de laquelle pourraient opérer les acteurs communaux, comme le service de la cohésion sociale, le service culturel, les APM et les partenaires que sont la FASE avec les TSHM, le personnel de la maison de quartier ou tout autre dispositif associatif avec lequel la Commune travaille.

La parole est donnée à M. Saudan, président de la commission cohésion sociale.

M. Saudan rapporte qu'une présentation du nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans a été donnée lors de la séance. À l'unanimité, la commission a apporté son soutien au projet.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que les commissaires ont été unanimes pour approuver cette demande de crédit.

Discussion

M. Knörr a une question au sujet des explications données et souhaite savoir pourquoi les adolescents qui fréquentent la maison de quartier ne sont pas du cycle du Foron, ce qui est un aveu d'échec cuisant pour le personnel.

M. da Silva ne situe pas le contexte dans lequel ces propos ont été tenus, mais il ne s'agit pas d'une généralité, c'est-à-dire qu'il y a évidemment des jeunes du Foron qui se rendent à la maison de quartier. Il était cependant notamment question des jeunes identifiés comme perturbateurs ces derniers mois et qui ont malheureusement fait les gros titres de la presse locale, scolarisés au Foron. Beaucoup de partenaires de réseau ont posé la question de savoir ce que font la maison de quartier, les TSHM et les APM. Ces jeunes ont bien été identifiés pour la plupart et méritent un encadrement, mais le fait est qu'ils ne rendent pas spontanément à la maison de quartier et ne bénéficient pas forcément des moments d'accueil libre avec les autres jeunes.

Une grande majorité – M. da Silva estime 96 à 97% – des jeunes qui fréquentent les infrastructures aujourd'hui ne posent pas de problèmes. Maintenant, il existe une minorité très difficile à encadrer et ce nouveau dispositif se veut aussi une approche différente.



Il ne sera d'ailleurs pas piloté par la maison de quartier ou l'équipe des TSHM actuelle, mais par des profils d'éducateurs spécifiques, qui testent un dispositif renforcé mis en place dans d'autres quartiers comme les Avanchets, Lancy ou Plan-les-Ouates, pour apporter une réponse différente aux infrastructures existantes insuffisantes pour toucher cette minorité de jeunes. Il s'agit donc d'un dispositif supplémentaire et complémentaire, orienté vers un public différent.

M. Knörr remercie M. da Silva pour son explication. Le projet en vaut le coup, l'UDC va le soutenir. Simplement, s'il est en réaction aux faits divers ultraviolents qui se sont produits, où l'on ne parle pas simplement de bagarres mais de vendetta, de guet-apens et de vengeances, **M. Knörr** craint que la Commune court après une Ferrari avec un vélo-cargo.

M. da Silva partage une partie du constat fait par M. Knörr. Le projet n'est pas une réaction à ce qu'il s'est passé. Le constat de dire que la Commune manque de points d'ancrage pour déployer une vraie politique de cohésion social n'a pas attendu les faits divers pour être dressé. Le projet est un élémentaire supplémentaire pour accrocher un public avant qu'il ne tombe dans les travers qui aboutissent aux faits divers. **M. da Silva** pense qu'il s'agit aussi d'une opportunité pour enrayer une partie de la dynamique négative qui s'est installée dans ces zones de la Commune. Il ne va pas résoudre les problèmes rencontrés en début d'année et qui relèvent effectivement du pénal et d'une répression plus forte que les travailleurs sociaux, mais il participe à l'anticipation de ces problèmes et à la prise en charge d'un public qui ne l'est pas.

Mme Moro donne lecture d'une déclaration du PLR qui comporte une demande d'amendement.

Le groupe PLR salue l'initiative de proposer un lieu d'accueil pour les 12-15 ans. Après une étude plus approfondie du projet qui est proposé et à la lecture des indications qui ont été données respectivement en commission sociale et en commission des finances, le PLR s'interroge quand même sur quelques conditions qui sont proposées.

En effet, le crédit d'étude sollicité ce soir est formellement de CHF 140'000.- mais représente en réalité une augmentation de budget pour ce lieu de plus de CHF 300'000.- par année à partir du 1^{er} janvier prochain. Au surplus, il a déjà été annoncé qu'il faudra engager plus d'animateurs. Ces montants ne sont donc pas négligeables et doivent être réfléchis. Le PLR est conscient que la zone géographique près de Graveson est à ce jour socialement problématique et qu'un projet est le bienvenu.



Toutefois, il a été dit à plusieurs reprises par le service de la cohésion sociale et par le Maire que le projet était un pilote et qu'il devait faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative après deux ans. Or, la proposition est ici de s'engager dans un bail commercial pour cinq ans. Si de prime abord, il est important de se montrer intéressés et de ne pas rater une bonne occasion, il reste pour autant aucune raison de louer un local à un prix totalement exorbitant et à s'engager dans ce sens alors que le bien n'est pas sur le marché. En effet, le loyer annuel proposé pour le local correspond à un montant de plus de CHF 400.- par mètre carré alors que les locaux commerciaux s'estiment à CHF 250.- par mètre carré pour une situation identique et ne trouvent pas preneurs à la lumière du marché de location commerciale d'aujourd'hui.

S'engager dans un bail de cinq ans est dès lors très, peut-être trop, ambitieux, ou alors pourrait mettre des bâtons dans les roues au service de cohésion sociale si le projet devait évoluer. Si nous ne faisons pas l'affront aujourd'hui de demander une négociation sur le prix au mètre carré, nous estimons qu'il serait au minimum raisonnable de discuter avec le ou la propriétaire d'une reprise de bail à conclure sur deux ans, qui soit renouvelable d'année en année, et permettant de tenir compte de l'évolution du projet, de la situation sociale de la Commune et du marché locatif à ce moment-là.

Partant, le groupe PLR propose un amendement au point 1 de la délibération comme tel :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 50'400.- sur la rubrique 544.31 de l'exercice 2023 pour couvrir les frais de location et de fonctionnement d'un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes de la tranche d'âge de 12 à 15 ans en dehors des heures scolaires, étant précisé que le bail commercial devrait être conclu pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année.

En outre, le PLR soutient une prise en charge de ces jeunes, une lutte contre le décrochage scolaire et un lieu d'accueil central aux fins de Thônex. À teneur des présentations du projet, et au regard du tissu associatif et social très important existant à Genève, nous avons cependant le sentiment que dans le cas présent, le premier moteur est la signature d'un bail et qu'une véritable mise en place d'une réponse judicieuse, intelligente et réfléchie aux problèmes que nous constatons et reconnaissons tous est peut-être secondaire. Le local cible les 12-15 ans en tenant compte des événements malheureux du début de l'année 2023 et en proposant notamment de faire des partenariats avec le cycle d'orientation du Foron, tels que présentés en commission.



Or, nous souhaitons rappeler au Conseil administratif que les jeunes qui causent des déprédations dans le centre de la Commune et qui sont impliqués dans des faits de bagarres sont le reflet d'une tendance lourde générale observable dans l'ensemble du Canton, si ce n'est pas dans toute la société.

Dans ce contexte, nous sollicitons du service de cohésion sociale un travail de fond sur les synergies possibles avec les structures existantes, sans créer de doublons mais en complétant et proposant une offre existante afin d'offrir un vrai encadrement aux jeunes dans le besoin, de façon large et transversale. Au surplus, des frais de fonctionnement importants sont dévolus au projet en multipliant les structures administratives plutôt que de mettre le budget y relatif au profit des jeunes que nous ciblons.

Nous demandons que le budget qui sera alloué ce soir à ce projet soit utilisé de manière efficiente et ciblée sur la plus-value à offrir aux jeunes, tout en limitant au maximum le doublon d'infrastructure communale, qui n'a pas à l'être. Si notre déclaration reflète les interrogations déjà suscitées en commission, il n'en demeure pas moins que nous remercions l'administration pour la proposition que nous soutenons et que nous soutiendrons les projets visant à offrir l'accompagnement dont ils ont besoin, permettant ainsi, on l'espère, de réduire les incivilités sur notre Commune et permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du centre de la Commune.

M. da Silva invite le Conseil municipal à refuser la demande d'amendement et voter le projet tel que présenté et voté à l'unanimité dans les deux commissions, y compris trois représentants du groupe PLR. Un point sur le montant présenté par Mme Moro comme ne reflétant pas la réalité de ce qu'est le vrai budget du projet, tout cela a été éclairci en commission. Il est clair que quand des charges de fonctionnement sont présentées au milieu de l'année, seules les charges pour l'année en question sont comptabilisées au pro rata des mois à exploiter en 2023. Le véritable montant a été articulé en commission des finances et sera inscrit au projet de budget de l'année prochaine. Sur les montants du loyer, **M. da Silva** admet qu'il peut sembler élevé, mais c'est le cas à la rue de Genève, il y en a effectivement des plus bas, à CHF 250.- le mètre carré, en zone de développement pas loin. Il s'agit cependant d'arcades brutes, comme celles que la Commune possède à Belle-Terre, et il sera intéressant de voir comment, une fois que les travaux et aménagements sont effectués pour rendre l'arcade opérationnelle, la comptabilisation des amortissements amènerait à des loyers mensuels similaires à ce qui est proposé ce soir. L'arcade n'a pas été mise sur le marché parce que le propriétaires ne l'a pas voulu et a priorisé le partenariat avec la Commune, qui a bondi sur l'occasion car cela fait 20 ans qu'elle attend de pouvoir investir ce quartier prioritaire.



Il est clair que lorsque l'opportunité s'est dessinée, la Commune a fait au mieux pour la verrouiller et le propriétaire a fait preuve de patience en attendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour savoir si la Commune prenait le local ou pas, et a peut-être prétérité sa propre mise en location si aujourd'hui le Conseil municipal devait refuser le projet.

Quant au doublon, **M. da Silva** serait curieux d'entendre Mme Moro aller plus en détail pointer du doigt quels sont les doublons identifiés par le PLR et quels sont les problèmes de réallocation des ressources. En effet, cette réallocation des ressources est un peu un mantra au sein du Conseil administratif et plus particulièrement pour le service de la cohésion sociale. Les importants développements qui ont eu lieu depuis deux ans et demi sont fondés sur le principe d'une réallocation des ressources qui fait suite à une refonte du service, à l'extinction de certaines prestations et à la priorisation de certains axes politiques. Le principe que chaque franc est important et qu'il faut allouer intelligemment les ressources et les réallouer lorsque cela est nécessaire sont des principes avec lesquels les commissaires vivent déjà et qui animent le service de la cohésion sociale au quotidien.

Deux ans est une période très courte pour faire un vrai bilan sur un projet social d'encadrement des jeunes. Il s'agit d'un projet à construire de toutes pièces dans un quartier en souffrance, avec une équipe à constituer, justement parce que les doublons sont à éviter et que l'on ne veut pas surcharger les équipes déjà sur le terrain qui remplissent d'autres missions pour un public différent, qui ne doit pas être prétérité à cause de quelques nuisances observées ces derniers mois. Il s'agit aujourd'hui de monter une structure complémentaire au dispositif en place et **M. da Silva** ne trouve pas qu'il y ait de doublons dans ce sens. Ce n'est pas tant que deux ans constituent une période trop courte pour faire un bilan, mais ce dernier ne doit pas prendre la forme d'un couperet. Si le bilan est mitigé dans deux ans, ce qui est possible, le CA a donné assez de garanties sur la flexibilité dont sauraient faire preuve le service et le lieu pour répondre à d'autres exigences, et ce dès son ouverture.

M. da Silva pense notamment au Plan canicule, les nouvelles tâches issues de la LRT qui retombent sur les communes ne disparaîtront pas dans deux ans. En effet, les communes sont tenues de mettre à disposition de leurs aînés un local rafraîchi, ce qui n'est pas le cas dans aucun bâtiment communal en ce moment, à moins de considérer les sous-sols comme cette salle du Conseil municipal ou le dépôt de la voirie. Une bonne alternative serait l'arcade climatisée, qui offre déjà un bon exemple d'adaptabilité et de mutualisation des espaces. Si dans deux ans, ce projet de lieu d'accueil des 12-15 ans n'a pas pleinement atteint ses objectifs, il existe pléthore de pistes déjà esquissées en commission pour rendre le lieu utile efficace et efficient.



Une autre idée soutenue par le PLR et M. da Silva est un local pour les permanences informatiques, que le lieu remplirait idéalement, étant à proximité des transports publics, des stationnements et des lieux de vie. Il y a encore la bibliothèque d'objets, la Manivelle, comme autre exemple. Il y a donc pléthore d'axes et d'options à envisager, mais se dire qu'on part sur une expérience de deux ans après lesquels un couperet tomberait semble être dommage. Le Plan canicule ne sera pas abrogé dans deux ans, les problèmes liés aux permanences informatiques pour les seniors ne disparaîtront pas dans deux ans, la nécessité de faire vivre le lieu non plus. **M. da Silva** propose ainsi de suivre l'avis des collègues qui ont siégé dans les deux commissions et de s'engager sur cinq ans et de voir au-delà du simple lieu d'accueil, mais plutôt de le considérer comme un vrai outil de politique publique pour un quartier qui en a besoin, outil qui pourra évoluer selon les bilans et volontés des commissaires.

À **Mme Moro** qui précise que la durée de deux ans a été donnée par le service de la cohésion sociale et par M. da Silva lui-même, ce dernier indique que la période servirait à faire un bilan et ne représentait pas la durée du bail. **Mme Moro** admet ce point mais avance que cela rejoint le sentiment du groupe PLR de dire qu'un local est acquis, et il s'agira de voir ce que l'on en fait après. Ces deux ans ne constituent pas un couperet car il est bien connu qu'un bail commercial est renouvelable d'année en année, qu'il y a un long délai de résiliation, et que le propriétaire n'aurait aucun intérêt à résilier un bail payé par l'administration communale à un prix, qui contrairement à ce que M. da Silva avance, est passablement élevé à teneur du marché. En outre, pour ce qui est de remercier le propriétaire et de le considérer très conciliant, il faut rappeler qu'il s'agit d'une reprise de bail, et que le propriétaire a un bail et un loyer assurés. Maintenant, le PLR soulève une préoccupation qu'il a, mais si le CM estime que la Commune s'engage sur une période de cinq ans, le PLR ne doute pas que des choses seront faites. Encore une fois, le fond du projet est approuvé et soutenu.

M. Saudan donne lecture d'une déclaration pour le Centre VL.

Un crédit de CHF 140'000.- nous est proposé ce soir pour la création d'un lieu d'accueil pour les 12/15 ans au cœur de la commune. Ce genre de structure fait défaut à Thônex, surtout après les différents problèmes de bagarres que nous avons connu entre bandes rivales.

Le local laissé libre par Activ'Fitness nous donne ainsi la possibilité de combler ce manque, d'occuper l'espace public et également de pouvoir proposer un lieu rafraîchi en cas de canicule.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre-Verts Libéraux votera ce crédit tel que proposé ce soir et vous encourage à en faire de même.



M. Noël croit que ce qui a été voté à l'unanimité dans les deux commissions montre que le projet est ambitieux. M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, il est à la hauteur du défi et l'idée de le réduire en disant « faisons deux ans et voyons comment cela se passe » lui paraît être une erreur d'appréciation de la part du PLR. En effet, ce parti semble avancer qu'il existe un vrai problème mais dit en même temps penser aux économies, et se lancer sur cinq ans va coûter plus que si la Commune avait mieux négocié. Cela revient à se tromper d'échelle par rapport au problème et donc, il ne comprend pas le sens de l'amendement, que l'Alternative rejettera. Les raisons et l'ambition du projet ont été clairement expliquées.

M. Peyraud mentionne qu'à cet âge, il y a une forte séparation entre les jeunes 12-15 ans et ceux qui ne se mélangent pas. C'est la raison pour laquelle ce projet est idéal, car il constitue un chaînon manquant dans l'accueil à la Commune. Il va résoudre beaucoup de problèmes et **M. Peyraud** espère qu'il sera pérenne bien plus que cinq ans, comme le demande le quartier. Ensuite, les degrés scolaires visés sont ceux du cycle d'orientation, qui dure trois ans. Partant, deux ans paraissent peu pour savoir si le projet est pérenne ou non, et donc il faudrait au minimum trois ans, et plutôt cinq pour avoir un cycle complet d'enfants qui seront partis et revenus du cycle d'orientation. Deuxièmement, l'immobilier est un monde d'opportunité, quand on a une arcade sur une rue commerçante qui se libère et n'a pas été mise sur le marché à la demande de la Mairie, il est évident que l'opportunité doit être saisie. Il existe en outre des conditions sur cinq ans. Un détail qui correspond à ce que Mme Moro a dit, est qu'au pire, si dans deux ans la Mairie décidait de rompre le bail, **M. Peyraud** est prêt à parier qu'elle trouverait un repreneur rapidement qui appréciera d'avoir un local climatisé. Finalement, il espère que la prochaine fois, Mme Moro s'exprimera en commission Travaux plutôt que de laisser passer et de voter unanimement pour revenir à la charge au CM.

M. da Silva indique, à la décharge de ses adversaires, que la durée du bail avait déjà été apportée en commission, bien que cela n'ôte en rien l'unanimité avec lequel le projet est passé dans les deux commissions. **M. da Silva** se permet aussi de corriger les propos de M. Saudan, il ne s'agit pas de l'arcade d'Activ-Fitness, mais celle du fitness Curves.

M. Knörr déclare que ce genre de crédit n'est pas le cheval de bataille de l'UDC, cependant la question se pose de savoir comment participer à la course si l'on ne prend pas part au départ. Il est surpris de la réaction du PLR, qui vient d'accepter sans broncher une somme pour un cercle en étain, qui représente quand même 1'766 heures de salaire minimum. Le projet marchera ou ne marchera pas, mais il semble valoir le coup pour cinq ans.



M. Uehlinger se déclare un peu choqué par le propos de M. Peyraud, puisqu'il revient à dire qu'un débat n'est pas possible au CM pour un objet validé à l'unanimité par deux commissions. **M. Uehlinger** n'est pas d'accord avec cette approche peu démocratique, sinon il ne s'embêterait pas à faire des présentations et préparer des sujets avec des réponses à des demandes. Il prend note de la remarque et la rappellera si M. Peyraud relance un débat sur un objet voté à l'unanimité en commission.

M. Peyraud maintient ce qu'il a dit, il n'est pas contre un débat démocratique mais trouve juste dommage de ne pas avoir soulevé une question aussi importante en commission.

M. Calame avance qu'il y a un petit problème formel avec l'amendement du PLR. La délibération amendée devient obligatoire si elle est votée. Si le propriétaire refuse le bail à de la clause de deux ans, tout le projet risque d'échouer parce que cette clause serait obligatoire. La question que M. Calame pose au PLR est de savoir s'il est prêt à prendre le risque de voir le projet annulé dans sa délibération complète.

Mme Moro tient d'abord à répondre à M. Peyraud. Tout ce qui a été évoqué l'a été en commissions des finances et de la cohésion sociale, et non à celle des travaux. Elle a elle-même repris des PV les questions posées lors de ces commissions. S'agissant du propriétaire, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une reprise de bail et **Mme Moro** invite M. Peyraud à revoir ses notions en la matière. Le propriétaire ne s'est pas dit qu'il va être très gentil avec la Commune en ne mettant pas le local sur le marché, la reprise de bail est en discussion avec les anciens locataires. Sans discuter du fond de la question, **Mme Moro** trouve dommage que les critiques se fondent uniquement sur les remarques de coût parce qu'elles émanent du PLR. Depuis le début de sa déclaration, le PLR a dit qu'il soutenait le projet sur le long terme et non pas sur deux ans. Simplement, si un local se libère plus près de la place de Graveson, il ne sera pas possible de l'investir parce que la Commune s'est engagée sur cinq ans. Il s'agit juste d'éviter de potentiellement se mettre des bâtons dans les roues. Maintenant, si tout le monde est prêt à suivre le projet tel que proposé, le PLR ne va pas s'y opposer et ne reviendra pas sur son vote en commission.

Au Président qui demande des précisions sur l'amendement, Mme Moro rappelle la formulation de l'adjonction.

➤ **Par 7 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions, l'amendement proposé par le PLR est refusé.**

La parole est donnée à M. Bickel pour la lecture de la délibération.



Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 140'000.-
pour la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les 12-15 ans

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu que des problématiques d'occupation de l'espace publique et de violence impliquent des élèves du Cycle d'orientation du Foron et que les infrastructures existantes à Thônex sont insuffisantes pour les 12-15 ans ;
- Vu que les acteurs de la sécurité et du social se sont réunis pour coordonner leurs actions, identifier les besoins et trouver des pistes d'actions depuis janvier 2022 ;
- Vu que la conclusion des acteurs de la sécurité et du social est que les interventions de l'équipe des TSHM au CO pendant les heures d'ouverture de celui-ci ne répondent pas aux besoins des 12-15 ans concernés ;
- Attendu qu'il est nécessaire d'accueillir librement ces jeunes du CO dans un local en dehors des horaires scolaires et que la location d'une arcade dédiée à ce projet doit venir compléter les structures existantes ;
- Vu le préavis favorable de la commission de la cohésion sociale du 2 mai 2023
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 50'400.- sur la rubrique 544.31 de l'exercice 2023, pour couvrir les frais de location et de fonctionnement d'un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes de la tranche d'âge de 12 à 15 ans en dehors des heures scolaires.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 89'600.- sur la rubrique 544.36 de l'exercice 2023, pour financer le personnel d'encadrement des jeunes qui fréquenteront ce nouveau lieu d'accueil.



3. Ces crédits budgétaires supplémentaires qui totalisent un montant de CHF 140'000.- seront couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger commente que la nécessité d'un de ces postes a déjà été évoqué au point des comptes, étant donné que le contrôle interne et la gestion de projet dans une commune qui grandit et qui devient tentaculaire au niveau des projets rendent le poste indispensable. Ce constat a été dressé et malgré un renforcement apporté, la Commune n'a pas été capable ces 20 dernières années de se positionner comme la 7^e du Canton. Des communes plus petites ont plus d'activité médiatique et sont mieux positionnés sur le marché de l'information. Des efforts ont été produits, mais le Secrétaire général veut aussi reprendre le sujet en main et passer à Thônex 2.0, que la population puisse être au courant de ce qui se fait et trouve des réponses facilement sur le site et par d'autres voies. Il temps de passer à la deuxième vitesse au niveau de l'information, de la communication et des contrôles internes. C'est la raison pour laquelle ce projet est soumis au vote, bien qu'il aurait pu être absorbé en 2023 sur postes non-utilisés, mais par souci de transparence, le CA a préféré le présenter en crédit supplémentaire. Naturellement, il apparaîtra sur une année complète dans le budget 2024.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances. Ce dernier indique que les commissaires ont approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Bickel souhaite savoir comment va s'organiser la communication étant donné qu'il y a déjà une responsable de la communication et qu'une cheffe vient d'être nommée. **M. Uehlinger** explique que la Commune a une chargée de la communication, pas une personne qui s'occupe de la communication complète vers l'extérieur, de la refonte du site ou d'autres objets plus lourds. Il se pourrait que cette personne soit aussi intéressée par le profil qui sera soumis si le budget est voté, et que finalement un profil junior soit engagé pour faire de la communication ou un fonctionnement internes.



À **M. Knörr** qui demande à quoi correspond la somme demandée pour ces deux postes, **M. Uehlinger** répond qu'elle est calculée au prorata des mois d'engagement en 2023. **M. Knörr** s'enquiert de savoir ce que sont pour le béotien « la mise en place d'une politique transversale des projets à poursuivre et la professionnalisation de l'outil et des méthodes de travail ».

M. Uehlinger explique que la Commune a des grosses structures qui dépendent de plusieurs dicastères et de plusieurs personnes de compétence. Par exemple, la construction de l'école de Belle-Terre a reposé sur les épaules de M. François Fortuna, aidé par M. Gaëtan Civili, qui faisaient les démarches d'aller voir le Conseiller administratif, les concierges, le GIAP... Dans tout grand projet, plusieurs dicastères sont touchés et finalement, ce n'est pas la construction qui est la seule source du projet, il s'agit aussi d'avoir les bonnes sollicitations de toutes les personnes qui peuvent être engagées dans le projet.

Faire suivre tout cela par une seule personne se révèle compliqué, comme on a pu le voir dans les rénovations de salles ou les entretiens et travaux de bâtiments. Il existe un imbroglio, donc maintenant, il a été décidé d'avoir une fiche pour un projet et le chef de projet veille à ce que toutes les bonnes parties de l'administration soient consultées, que personne ne soit oublié et qu'il n'y ait pas besoin de revenir en arrière. Il s'agit de mettre en place une certaine efficacité dans les projets. Il y a multitude de projets, qui dépendent de plusieurs dicastères, et finalement, il devrait y avoir quelqu'un qui remplit le rôle de leader au niveau de la gestion pour les objets qui présentent une transversalité importante.

M. da Silva complète en déclarant que les postes ne sont pas actés en termes de taux, mais des 80 à 100% sont envisagés dans les deux cas. Pour le montant, le prorata s'applique sur quatre mois. Quant à la question du contrôle interne, il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un domaine facile à appréhender, mais il s'agit aujourd'hui d'une contrainte légale pour une structure comme celle de Thônex.

Avec une centaine de collaborateurs, 50 millions de budget et énormément d'enjeux, la Commune se doit de mettre en place des procédures de contrôle interne rigoureuses. Le rapport financier présenté dans le cadre des comptes montre que Thônex répond aux exigences du point de vue des risques financiers, qui sont bien identifiés et combattus, mais le rapport incite à aller au bout de la démarche et de se doter d'une structure de contrôle pour toutes les actions de la Commune, notamment la question de la gestion et du suivi des projets, qui devient compliquée dans une administration aussi grande. C'est en cela que **M. da Silva** rejoint la question de Mme Alimi en début de séance, il s'agit de se doter d'une vraie structure interne transversale sur l'entier des actions de l'administration.



M. Knörr résume le rôle à celui d'un super coursier qui fait la liaison entre tous les services. Mais lorsqu'il est question de mettre en place une telle méthode de travail, la question se pose de savoir si cela va brider l'initiative et l'enthousiasme.

M. Uehlinger pense que le nouveau Secrétaire général a assez d'expérience dans une commune d'une taille encore plus grande pour voir qu'il s'agit d'un système qui fonctionne et doit être mis en place. M. Zeder trouvera aussi quelqu'un pour l'épauler dans la gestion financière des projets, car il demande d'avoir un support à moyen-long terme depuis un moment, même pour la personne qui va le succéder, car les besoins en ressources du département se font ressentir.

M. da Silva pense qu'il n'y a rien de plus démotivant que des projets qui n'avancent pas parce que, par exemple, il y a des télescopages entre projets, un mauvais suivi ou encore une question qui n'a pas été identifiée suffisamment en amont. La Commune renforce ainsi ses moyens pour être efficiente, limiter les pertes de temps, d'énergie et de ressources financières et assurer que les rouages soient bien huilés. Avoir quelqu'un qui veille à cela permet d'avoir d'autres collaborateurs plus axés sur le terrain et sur les projets pour lesquels ils ont été engagés. Ce scrutateur attentif au sein de l'administration sert à veiller aux détails qui pourraient échapper et effectue un travail certes besogneux mais nécessaire car prolifique en termes d'économies de ressources.

Mme Alimi rebondit en déclarant que le système de contrôle interne est certes une obligation légale, mais les entreprises privées l'utilisent aussi, parce qu'il est indispensable pour la gestion saine d'une entreprise d'avoir un contrôle interne qui permet d'anticiper et évaluer les risques en amont, qu'ils soient financiers ou organisationnels.

Mme Mancini ne remet pas en cause le besoin en postes, mais revient sur les montants pour demander si le budget concerne deux postes à 100% sur six mois, afin d'avoir une vision claire de ce sur quoi les commissaires vont s'engager.

M. Uehlinger répond qu'un poste partiel standard à temps partiel est d'environ CHF 100'000.-, auxquels il faut ajouter les charges sociales d'au moins 20%. Il faut donc compter entre CHF 240'000.- et CHF 250'000.- par année pour les deux postes. Ce soir, un prorata a été calculé, mais l'opération plus fine se fera au niveau du budget 2024 parce qu'il existe encore trop d'incertitudes (délais de résiliation par exemple).

Une fois que la parole n'est plus demandée, elle est donnée à M. Wünsche pour lecture de la délibération.



Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.-
pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la volonté politique clairement exprimée par le Conseil administratif, dans sa feuille de route 2020-2025, de « poursuivre le travail de rapprochement mis en place ces dernières années auprès de la population. A travers de nouveaux outils et de nouvelles prestations permettant une communication renforcée (...) pour continuer à se positionner au plus proche des citoyens » ;
- Vu que le Conseil municipal a, lors de sa séance du 22 novembre 2022, adopté le budget 2023 de la Ville de Thônex, lequel prévoyait notamment :
 - o la mise en place d'un logiciel de gestion du contrôle interne
 - o la modélisation des différents processus de travail de l'administration
 - o la réalisation d'un intranet pour les collaborateurs de la commune ;
 - o la refonte complète de l'identité visuelle de l'administration communale ;
- Vu que ces démarches nécessiteront, outre un appui extérieur ponctuel, le renforcement de compétences au sein de l'administration – afin d'exploiter et de valoriser pleinement les outils à mettre en place – et donc l'engagement de forces supplémentaires ;
- Vu le concept de développement stratégique de l'administration adopté par le Conseil administratif en février 2023 ;
- Vu l'intérêt, pour la commune, de pouvoir débiter la mise en place de ce concept dans les meilleurs délais, en raison de son importance stratégique et opérationnelle ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le secrétariat général ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 22 voix pour et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- sur la rubrique 022.30 de l'exercice 2023, en vue de doter l'administration communale de compétences renforcées dans les domaines de la communication, du contrôle interne et de la gestion de projets.



2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voir par le capital propre.

10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour financer la création d'une ferme urbaine

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la cohésion sociale.

M. da Silva précise que cet objet n'est pas passé en commission des finances dû à son montant et peut être traité directement au CM. Le projet vise à établir de façon éphémère, sur cinq jours, une ferme urbaine avec des animaux et des activités de la ferme sur la place Auguste Chatrier (anciennement place des Fêtes) qui jouxte la Mairie durant les vacances d'octobre. Cela permettra aux enfants, notamment ceux qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, de pouvoir bénéficier d'activités encadrées en immersion dans un monde que nombre d'entre eux ont peu l'occasion de côtoyer. C'est une sorte de retour aux sources et à une réalité terrienne qui est proposé le temps de cette courte mais riche immersion.

La parole est donnée à M. Saudan, président de la commission de la cohésion sociale, qui indique qu'il n'y a pas eu de vote sur ce sujet.

Discussion

M. Bickel remarque que le programme de ces cinq jours est particulièrement alléchant et qu'il est dommage que rien ne devienne pérenne par la suite.

M. da Silva répond que la contrainte première est celle de l'espace occupé, la place Auguste Chatrier est le seul endroit dont la Commune bénéficie pour les manifestations majeures comme le 1^{er} août ou la fête des écoles. Il serait malvenu de prêter les usages futurs de cet espace en la grevant d'une partie agricole, ce qui aussi potentiellement illégal. Il faut davantage voir cette occasion comme une opportunité pour créer un contact avec un public qui ne voit pas forcément ce genre de milieu souvent, et susciter l'intérêt. La Commune s'est engagée depuis un certain temps dans la création d'espaces verts avec des arbres fruitiers notamment, et un verger pérenne va voir le jour à proximité de la Mairie. Il existe en outre un vieux pressoir à Vilette, qui célèbre tous les deux ans la Fête de la pomme, autant de structures qui donnent l'occasion aux enfants de revoir ce qu'ils auraient pu voir en octobre.



Il ne s'agit donc pas d'un dispositif créateur d'un espace pérenne, mais d'un événement conçu pour faire découvrir des choses au jeune public en créant une immersion temporaire.

Une fois que la parole n'est plus demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.-
pour la création d'une ferme urbaine

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu le développement des fermes urbaines pédagogiques implantées en pleines villes animées par l'objectif de l'éducation à culture et à la biodiversité ;
- Vu que ces fermes apprennent l'environnement au sens large et les informations diffusées sont essentielles à l'émergence de comportements plus durables pour les petits et les plus grands ;
- Vu de nombreux objectifs sont visés à travers ce projet comme sensibiliser les habitants à des pratiques peu connues, rapprocher l'Homme de la nature et développer la cohésion sociale ;
- Vu le préavis favorable de la commission de la cohésion sociale du 2 mai 2023

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- sur la rubrique 54.36 de l'exercice 2023, pour financer la création d'une ferme urbaine du 25 octobre au 29 octobre 2023. Cette ferme urbaine en pleine ville jouera un rôle pédagogique pour apprendre l'environnement au sens large pour les petits et grands et de nombreux objectifs sont attendus de cette expérience notamment le rapprochement de l'Homme à la nature et le développement de la cohésion sociale.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.



11. Propositions du Conseil administratif

Il n'y a pas de propositions de la part du Conseil administratif.

Avant de passer au point 12, **le Président** indique qu'il a reçu un document concernant des modifications de commissaires de la part de l'Alternative écologique et sociale. Il aurait dû inclure ce sujet au point 4 de l'ordre du jour. Il donne lecture du document, qu'il transmettra au secrétariat du Conseil municipal.

Dans la commission Urbanisme, développement durable, agenda 21, M. Daniel Loureiro remplace M. Martin Germann. Dans la commission Écoles, jeunesse, sport, M. Xavier Ruppen remplace M. Joseph Camuglia. Dans la commission Économie publique, Mme Jaqueline Menoud remplace M. Pierre Bickel. Dans la commission Culture, loisirs, jumelage, M. Thierry Ventouras remplace M. Philippe Noël. Tous les remplacements concernent les présidences.

Mme Kater indique qu'elle a donné réponse à M. Camuglia en précisant que ces changements ont été donnés hors délai et auraient dû être transmis avant le Bureau, parce qu'un vote et une délibération sont nécessaires pour les changements de présidence, qui ne pourront pas être mis en œuvre avant le prochain CM.

12. Questions écrites

M. Uehlinger indique que la réponse à la question de M. Calame est un tableau qui a été fait. Pour information, cela a représenté des dizaines d'heures de travail pour une réponse insatisfaisante, avec sollicitation du secrétaire général adjoint, de la responsable du développement durable, de Mme Infante qui s'occupe de la facturation et d'une tierce personne afin de faire des calculs, pour des résultats partiels.

Un panneau solaire fournit donc de l'énergie, qui est autoconsommée et vendue. Les panneaux indiquent ce qu'ils ont produit, et l'administration connaît la part d'autoconsommation puisqu'elle sait ce qui lui est refacturé. Cependant, le problème est qu'il n'est pas possible de savoir quand l'autoconsommation se produit, aux heures creuses ou pleines. Une moyenne a donc été choisie à 8,25, mais il s'agit d'un prix négocié intéressant, qui ne sera pas le prix de demain. Le prix de rachat est celui indiqué dans les contrats, mais typiquement pour l'école Belle-Terre, où M. Uehlinger a indiqué les 15 centimes contractuels, cela veut dire que le solde qui n'est pas autoconsommé peut être envoyé au CAD de Belle-Terre et racheté à 15 centimes, mais le solde du solde est racheté au prix du marché, et M. Uehlinger n'a pas le détail de cette partie vendue.



Il a mis 15 centimes, mais cette somme est surévaluée et pourtant assez proche de la réalité car M. Uehlinger a demandé ce qui a été touché des SIG. Il faut savoir qu'il y a trois opérateurs sur les installations communales, soit Helios, qui a été proactive et a répondu aux questions, tout comme Sedelec. Par contre, Tritec, le mandataire de l'école Belle-Terre, n'a pas souhaité procéder aux calculs nécessaires et a décliné la demande de renseignements. Il a aussi été très difficile d'obtenir des réponses de la part des SIG. **M. Uehlinger** espère au moins que le travail effectué servira à quelque chose, car honnêtement, cela a coûté beaucoup d'argent à la Commune et a mobilisé beaucoup de ressources humaines. Il donne lecture de la réponse.

Installations photovoltaïques des bâtiments communaux

Depuis quelques années, la Commune de Thônex est pionnière en matière d'usage des toits de ses propres bâtiments pour la production d'électricité photovoltaïque. Les derniers votes de ce Conseil ont montré notre attachement au développement durable et à sa poursuite, avec des nouvelles installations chaque année. Sur plusieurs toits, nous avons maintenant des productions sur plusieurs années et un premier bilan énergétique paraît pertinent.

Question :

Pour l'ensemble des toits des bâtiments communaux et des bâtiments de la Fondation communale pour le logement dont l'exploitation est complète sur 2022, est-il possible d'avoir un tableau, installation par installation avec le nombre de mètres carrés installés et l'année d'installation, la production annuelle moyenne en kWh qui avait été estimée avant la pose des panneaux, la production totale réelle en 2022 en kWh, la production utilisée en autoconsommation en kWh et la somme économisée en francs suisses, que nous aurions pu payer aux SIG pour une consommation étatique au tarif 2022, la production vendue en kWh et le montant en francs suisses en 2022. Au regard des sommes économisées et des recettes, en combien de temps les installations seraient rentables en tenant compte des anciens tarifs jusqu'à fin 2022 et d'une projection tenant compte des nouveaux tarifs 2023 des SIG et d'une production comparable les prochaines années.

Réponse :

M. Uehlinger déclare que M. Calame peut consulter le tableau, qui finalement au 1^{er} janvier 2024 ne voudra plus dire grand-chose, puisque la colonne où est indiqué « calculé moyenne 8,25 » n'est pas encore le tarif qui sera négocié sur le marché libre l'année prochaine.



M. Calame souhaite remercier les collaborateurs de l'administration, car en posant naïvement sa question, il ne savait pas qu'il était aussi obscur d'obtenir les informations demandées. Il pensait qu'à l'ère de l'informatique, ces données seraient aisément disponibles. Il s'excuse car s'il avait appris que cela prenait autant de temps, il aurait probablement moins demandé. Il réitère ses remerciements pour les informations, qui tendent à montrer que l'investissement est bien rentable par rapport à ce qui avait été dit, et a priori beaucoup mieux que prévu. Il encourage le CA à poursuivre l'initiative qu'il a prise depuis de nombreuses années de couvrir les toits des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques. La preuve a été coûteuse, mais il s'agissait bien d'un choix rentable et effectif, pas seulement pour l'environnement et le changement climatique, mais également pour les finances communales.

M. Uehlinger modère son propre propos en remarquant qu'il n'y a pas eu que du mal, il a quelque peu provoqué dans le préambule de sa réponse. La réalité est qu'il s'agit d'un élément qui devra faire l'objet d'un travail au niveau du contrôle interne, car les outils de suivi de ces objets entre la facturation, le fonctionnement, la garantie et l'intermédiaire sont confus. Mme Rebecca Kierman a demandé des accès à toutes les données, et les a obtenus rapidement pour certains modules, mais il est vrai qu'on ne se rend pas compte que le fait d'avoir plusieurs lauréats sur un appel d'offre mène à des systèmes multiples pour calculer les chiffres. Ce travail a maintenant été effectué et n'est pas inutile. Il y aura d'ailleurs un suivi car le tableau de ce qui a été fait est affiché, mais il y a aussi les projections de ce qui va être fait, puisque la demande a été formulée, et il y aura une présentation des prochains projets en commission Travaux. L'administration s'est surtout rendu compte par ce travail qu'elle ne pouvait pas donner une réponse précise parce que les périodes d'autoconsommation sont inconnues et les SIG ne peuvent pas fournir ces données. Comme les tarifs sont différents, **M. Uehlinger** ne peut pas donner un chiffre précis des économies faites, il a fallu faire une moyenne. Cela montre les limites du système, parce que la Commune amortit et autoconsomme, les kWh peuvent être donnés, mais pas les économies au franc près. De même, **M. Uehlinger** peut dire au franc près ce qui a été versé par les SIG, mais doit faire confiance aux rendus des SIG, comme les privés d'ailleurs, qui reçoivent un détail de ce que produisent leurs panneaux. L'exercice n'était pas totalement inutile, mais il est vrai que la question était beaucoup plus piégeuse que l'administration ne le pensait.

Au Président qui souhaite passer au point suivant puisqu'il n'a plus de questions écrites à sa connaissance, **Mme Kater** indique qu'il y en a encore trois.



Mme Alimi donne lecture de sa question écrite, qui concerne les crèches publique vs les crèches privées à Thônex.

Depuis toujours, les familles de tous les milieux sociaux sont confrontées à un problème de mise à disposition de places de crèche dans leur commune ou à proximité de leur lieu de travail. Moi-même, il y a déjà de nombreuses années, j'ai été confrontée à cette situation. À l'époque, étant enceinte et souhaitant inscrire mon futur bébé, il m'a été indiqué qu'il aurait fallu l'inscrire en tout cas une année avant la conception. C'est pourquoi je suis sensible à cette thématique.

Aujourd'hui, je me pose la question de la situation de la mise à disposition de places de crèche sur la commune de Thônex. En effet, TotUp Thônex est une crèche privée située sur notre commune et qui accueille 28 enfants par jour, répartis sur deux groupes, soit environ 70 familles. Actuellement, ils ont une liste d'attente pour une quinzaine d'enfants. Par ailleurs, plusieurs familles n'ayant pas les moyens financiers ne peuvent pas s'inscrire dans une crèche privée et n'ont pas de mise à disposition d'une place dans une crèche publique, faute de places. Actuellement, TotUp accepte des enfants d'autres communes, ce qui est dommage étant donné la demande sur la commune, dont la population augmente chaque année. Pour y pallier, il serait intéressant d'envisager une subvention famille.

Mme Alimi indique qu'il ne faudrait pas subventionner directement les crèches car il n'y a pas de base légale.

Il serait également intéressant que la Commune envisage des partenariats avec des crèches privées, à savoir d'offrir de la mixité aux enfants et permettre un espace de sociabilisation. En effet, les crèches privées ne signifient pas manque de qualité de prestation. La crèche que j'ai pu visiter m'a permis de constater la qualité et l'espace des locaux, mais pas seulement. Après discussion avec la directrice du lieu, plusieurs projets sont mis en place pour le bien-être des enfants. Des intervenants externes viennent chaque jour et chaque semaine (arts, danse yoga...) ainsi que des sorties quotidiennes pour ouvrir le monde sur l'extérieur sont organisées. Un partenariat avec la Stipa que je trouve très vertueux pour des activités mensuelles avec leurs résidents et un projet forêt dans les bois de Jussy sont organisés une fois par mois. Je constate donc la qualité des activités d'une crèche privée qui n'est pas uniquement centrée sur les profits. Par ailleurs, la directrice est d'accord de collaborer avec la Commune et de réserver des places prioritairement aux habitants et habitantes de la Commune de Thônex, si la Commune le lui demande.

Questions :



- *Est-ce qu'un état des lieux a été effectué s'agissant des besoins de places de crèche sur la Commune de Thônex ?*
- *Est-ce que la Commune de Thônex envisage l'ouverture d'une crèche publique supplémentaire dans les cinq ans, sachant par ailleurs l'accroissement non négligeable de la population thônésienne à la suite du projet des Communaux d'Ambilly ?*
- *Est-ce qu'il existe une liste de crèches publiques et privées existantes sur la Commune de Thônex à disposition de la population ?*
- *J'ai constaté que sur le site de la Commune, il n'y a que les crèches publiques qui sont mentionnées. Pourquoi ?*
- *Est-ce envisageable d'aider financièrement les familles qui ne peuvent pas assumer une inscription dans une crèche privée, faute de place dans une crèche publique. Par la négative, précisez pourquoi.*
- *Est-ce envisageable que la Commune entre en matière pour un partenariat avec les crèches publique vs crèches privées concernant les activités diverses destinées à l'épanouissement des enfants. Par la négative, précisez pourquoi.*
- *De plus, est-il envisageable que des projets communs tels que les fêtes entre les crèches soient possibles. Par la négative, précisez pourquoi.*

En conclusion, il est très important que la Commune de Thônex ait une réflexion approfondie pour un partenariat public-privé, pour des prestations et un service à la population efficients, en dehors des clivages gauche-droite et en pensant d'abord au bien-être de la population.

Mme Munier donne lecture de la question écrite du PLR.

Dans le cadre du développement des prestations sociales et afin d'avoir une idée plus précise des personnes qui rencontrent des difficultés financières dans la commune, le groupe PLR souhaiterait obtenir les informations suivantes, relatives au financement au financement de l'aide individuelle pour l'année 2022 avec un comparatif au premier semestre 2023. Ainsi, afin d'obtenir des statistiques et de mieux cibler la politique sociale, nous souhaiterions savoir qui a été aidé (hommes, femmes, familles, enfants), les tranches d'âge aidées et longtemps engagées par classe d'âge, la catégorisation de la demande (quel type, pour quelles raisons et quels montants), par quel biais arrivent les demandes d'aide (si ce sont les bénéficiaires eux-mêmes ou autre), la nationalité suisse, permis B ou C, la durée de domiciliation sur la Commune, les personnes qui avaient déjà bénéficié des aides financières ponctuelles de la Commune de Thônex sur les cinq dernières années, montants octroyés par aide, nombre d'exceptions accordées selon l'article 4, alinéa 2 du règlement relatif aux aides financières ponctuelles.



Mme Menoud donne lecture de sa question écrite, qui a trait à la gestion du patrimoine de la Commune.

Je me permets de vous écrire pour vous demander comment est géré le patrimoine de la Commune. Je suis particulièrement intéressée par les mesures prises par le Conseil administratif pour :

- 1. Vérifier si les exploitants privés des restaurants, buvettes et autres commerces exerçant dans les locaux communaux respectent leurs engagements, notamment en matière d'entretien des locaux et du matériel, tel que prévu dans le contrat qui les lie à la Commune.*
- 2. Préserver et valoriser les bâtiments, les espaces naturels et autres sites remarquables de notre Commune.*

En effet, il me semble important de connaître les actions entreprises pour assurer la conservation de ces éléments qui sont de notre patrimoine local, mais également pour les rendre accessibles et attractifs pour les habitants et les visiteurs de la Commune.

Je vous remercie par avance pour votre réponse sur ce sujet et pour les informations que vous pouvez me fournir.

13. Propositions individuelles

M. Bickel rappelle que le CA a lancé une consultation à tous les communiens pour savoir quel serait le futur nom du cheminement qui traverse l'actuel domaine de Caran d'Ache. Si la consultation est terminée, **M. Bickel** souhaite savoir quel nom a été retenu. Il s'enquiert aussi de savoir s'il y a des nouvelles sur la parcelle 56-59 du Bois des Arts.

M. da Silva répond à la première question en avançant que quelques noms semblent se détacher du lot, mais le traitement de la consultation n'est pas terminé et le CA reviendra lorsque tout aura été traité convenablement.

M. Uehlinger donne une réponse de Normand à la deuxième question. Ses deux collègues se sont rendus à l'Office des poursuites pour l'acquisition et se sont retrouvés seuls. La somme qui avait été déterminée pour l'achat de cette parcelle s'est révélée insuffisante pour une acquisition, mais comme il n'y avait pas d'autres acquéreurs, il n'y a pas eu de vente. Aujourd'hui, d'autres pistes sont proposées et vont être discutées, mais elles sont au-delà des compétences juridiques du CA, qui consulte un avocat pour connaître les tenants et aboutissants de chacune des solutions.



Il s'agit d'un terrain très compliqué, car une partie n'avait pas de droits à bâtir, mais les changements de la législation par rapport à la densité urbanisable lui ont redonné des droits à bâtir qui peuvent être interprétés différemment selon où l'on se pose, et la question se pose de savoir si ce solde est utilisable et à quel prix. En outre, il y a des servitudes croisées sur le terrain. Le tout n'est pas facilement compréhensible, même pour un avocat. Il y aura des discussions et le CA en dira plus une fois qu'une solution émerge, mais pour l'instant l'objet est en négociation.

M. Avigdor donne lecture d'une intervention.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de Thônex,

L'écrivain Stéphane Hessel rappelait que le motif de base de la résistance était l'indignation. Nous souhaitons, en quelques lignes, réagir à un email de propagande indigne et révoltante diffusé aux membres de ce Conseil. L'expéditeur qui s'était affiché sur notre ordinateur indiquait « Stop germanophobie ». À dire vrai, pour la plupart d'entre nous, ce message a été directement à la poubelle sans que nous le lisions, mais nous avons été questionnés à son sujet par un des membres de notre groupe. Du coup, nous l'avons lu et dès lors, nous ne pouvions plus l'ignorer. Nous étions désormais responsables de la suite que nous allons lui donner.

Pour rappel, il s'agissait d'une propagande encourageant la signature d'une pétition remettant en cause l'existence de la Shoah. Il provenait d'un individu connu, et déjà condamné en Suisse pour ses propos. Ce message a été adressé à tous les membres de ce Conseil qui ont publié leur adresse email sur le site de la Commune. Nous ne l'avons pas reçu par hasard, ce sont des représentants des Thônésiens qui étaient ciblés.

M. Boux de Casson poursuit la lecture.

Le contenu de cet email est à la fois scandaleux et contraire aux valeurs fondamentales que nous portons en Suisse comme à Thônex. Thônex qui, je vous le rappelle, a récemment mis en place un chemin mémoriel, rappelant à tous la tragédie que fut cette période. Ce chemin est un sentier pour la paix, pour la réconciliation, mais aussi pour le souvenir, pour l'Histoire. Nous ne pouvons tolérer que de tels propos infamants, contraires aux dispositions du code pénal sur la contestation du génocide de la Shoah, puissent se répandre de la sorte encore en 2023. S'il était nécessaire de démontrer la vivacité des diffuseurs de haine antisémite, nous en avons là une parfaite illustration.

En Suisse, à Thônex, nous revendiquons avec fierté notre engagement à condamner tout discours ou acte de discrimination, de haine ou d'intolérance.



Les manifestations d'antisémitisme, de racisme et la discrimination méritent à chacune de leur manifestation une ferme condamnation. Nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs d'humanisme et à nous indigner, à nous élever contre des propositions aberrantes ou abjectes et juste dire : NON.

M. Boux de Casson tient à signaler que l'intervention est signée par M. Avigdor, Mme Munier et lui-même.

M. da Silva confirme la réception du courrier et remercie le groupe PLR pour son intervention. Les autres groupes, le CA et l'administration n'ont pas ignoré les contenus inacceptables de ce courrier. Presque tout le monde a échangé sur la suite à donner à ce message, et force est de constater que la plupart des groupes estimait que ne pas donner plus d'importance qu'il le fallait était la meilleure solution, d'autant plus que le Procureur général s'est saisi de ce dossier et a ouvert une affaire. La meilleure des réponses, soit celle d'une justice intraitable, a été apportée à ce message. C'est là la version du CA et de l'administration, qui ne sont pas insensibles. Il y a un mois, Thônex avait le grand honneur d'accueillir la célébration de Yom HaShoah. Une réponse d'un autre ordre, pénal, a été donnée.

M. Nicolet aimerait savoir si le CA est au courant que la barrière devant le centre commercial est en train d'être détruite et si un passage va être créé ou pas. **M. da Silva** explique qu'il s'agit d'une réparation suite à l'encastrement d'une voiture.

M. Knörr soulève quelques sujets plus légers. M. Bickel a parlé de la ferme et demandait si des éléments pouvaient être pérennisés. **M. Knörr** s'est rendu sur le périmètre de Belle-Terre pour une manifestation similaire avec des animaux, et certains éléments sont devenus pérennes, nombre de gens ont d'ailleurs marché dedans. À M. Peyraud qui parlait de chaînon manquant pour la sécurité et le social, ce que **M. Knörr** admet mais à Genève, le chaînon vraiment manquant est la certitude que quels que soient nos actes, nous serons appelés à les assumer. Il y a trop de gens qui passent actuellement entre les gouttes, et ceci à tous les niveaux sociaux de la Commune. Pour M. Uehlinger, la prochaine fois que M. Calame pose une question qui commence par « Est-il possible », **M. Knörr** recommande de répondre par la négative.

14. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le Président annonce qu'en vertu de l'alternance, c'est à l'Alternative écologique et sociale de prendre la présidence.



M. Noël confirme que l'ordre du tournus donne la présidence à l'Alternative et annonce la candidature de M. Pierre Bickel, actuellement Vice-Président. Il est élu par acclamation.

Mme Bersier indique que le groupe PLR propose pour la première vice-présidence M. Boux de Casson, qui est élu par acclamation.

Pour la deuxième vice-présidence, **M. Bachmann** prend la parole au nom du Centre VL et suggère M. Philippe Calame, qui est élu par acclamation.

Pour le poste de premier vice-secrétaire, **M. Knörr** annonce au nom de l'UDC la candidature M. Richard Stark, qui est également élu par acclamation.

M. Bickel prend la parole et remercie son groupe qui l'a désigné pour siéger au Bureau, et aujourd'hui de le proposer pour la présidence du Conseil municipal. Ses remerciements vont aussi aux collègues du Conseil municipal, qui lui ont accordé leur confiance pour présider les séances. Il va suivre la recommandation de M. Calame et faire du règlement du Conseil municipal son livre de chevet. Enfin, il a une pensée pour M. Bastien Leutenegger, dont le départ de Thônex lui vaut cette fonction, alors qu'elle était destinée à M. Leutenegger mais ce dernier a mis la carrière de sa femme avant la sienne, alors que c'est souvent le contraire qui est la règle.

Le Président donne lecture de son allocution de départ.

M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues,

Ce fut pour moi en tant que Président de cette noble assemblée une année très enrichissante sur le plan humain ainsi que l'expérience politique captivante. Je remercie tous mes collègues ici présents ce soir ainsi que ceux de mon groupe politique de m'avoir accordé leur confiance en m'élisant à la fonction de Président.

J'ose croire que vous avez été satisfaits de moi. J'ai toujours été attentif que les débats se déroulent dans le respect de l'autre et avec la sérénité que les sujets l'exigent. Mais encore, de gérer les séances du Conseil municipales parfois très animées. Une année de présidence bien remplie, de plaisir de répondre présent aux diverses invitations, ainsi qu'aux représentations planifiées ou non. Je me dois de mentionner également le soutien permanent dont j'ai pu bénéficier de notre administration, ceci à tous les échelons, et tout particulièrement notre secrétaire du Conseil municipal, Mme Caroline Kater-Claret, que je me remercie. Aux membres du Bureau in corpore va également ma gratitude pour l'ambiance détendue dans laquelle les séances se sont déroulées.



Enfin, je souhaite à mon successeur que sa présidence dans cette avant-dernière année de législature se passe comme il le souhaite et qu'il en retire, je l'espère, tout le plaisir que j'en ai eu moi-même.

Richard Stark, Président du Conseil municipal, le 23 mai 2023

Délibération

Renouvellement des membres du Bureau du Conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du Conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 :

| | | | |
|-----------------------------------|----|-------------------------------|-------------|
| Président : | M. | Pierre Bickel | (ALT) |
| 1 ^{er} vice-président : | M. | Fabrice Boux de Casson | (PLR) |
| 2 ^{ème} vice-président : | M. | Philippe Calame | (LE CENTRE) |
| Secrétaire : | M. | Julien Niklaus | |
| 1 ^{er} vice-secrétaire : | M. | Richard Stark | (UDC) |

M. da Silva annonce qu'il ne sera plus Maire lors de la prochaine séance du CM, c'est M. Uehlinger qui occupera cette fonction. Il est bien plus rôdé et **M. da Silva** lui souhaite beaucoup de plaisir. En ce qui le concerne, ce fut un grand honneur d'avoir été nommé Maire et de représenter la Commune, ce qu'il espère avoir fait dignement.

En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h52.